



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à onze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 18 mars 2026
Date d'affichage/publication : le 18 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres présents : 31
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LELANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Nicolas LEDRUE, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KHUGLER-HELLIN, Monsieur Thibaut THERBY, Madame VLUYS Valérie, Monsieur Frédéric PAUWELS, Madame Coralie MAREZ-MARTIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur ROUX Sébastien, Madame VANHOVE Mélanie

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut THERBY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Institutions et vie politique
Election exécutif (5.1)

ELECTION DU MAIRE

L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue pour les premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

La majorité absolue est calculée sur les suffrages exprimés.

Candidature : ➤ M Charles-Alexandre PROKOPOWICZ

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1° TOUR DU SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	4
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

M Charles-Alexandre PROKOPOWICZ a obtenu 29 voix

M PROKOPOWICZ Charles-Alexandre ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé Maire.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Thibaut THERBY

